



Assemblée générale

Distr. générale
26 novembre 2014
Français
Original : anglais

Soixante-neuvième session

Point 23 c) de l'ordre du jour

Élimination de la pauvreté et autres questions liées au développement : participation des femmes au développement

Rapport de la Deuxième Commission*

Rapporteur : M. Borg Tsien **Tham** (Singapour)

I. Introduction

1. La Deuxième Commission a tenu un débat de fond sur le point 23 c) de l'ordre du jour (voir A/69/472, par. 2). Elle s'est prononcée sur ce point à ses 30^e et 32^e séances, les 5 et 13 novembre 2014. Ses débats sont consignés dans les comptes rendus analytiques correspondants (A/C.2/69/SR.30 et 32).

II. Examen des projets de résolution A/C.2/69/L.23 et A/C.2/69/L.36

2. À la 30^e séance, le 5 novembre, le représentant de l'État plurinational de Bolivie a présenté, au nom des États Membres de l'Organisation des Nations Unies qui sont membres du Groupe des 77 et de la Chine, un projet de résolution intitulé « Étude mondiale sur le rôle des femmes dans le développement » (A/C.2/69/L.23), qui se lisait comme suit :

« L'Assemblée générale,

Rappelant ses résolutions 50/104 du 20 décembre 1995, 52/195 du 18 décembre 1997, 54/210 du 22 décembre 1999, 56/188 du 21 décembre 2001, 58/206 du 23 décembre 2003, 59/248 du 22 décembre 2004, 60/210 du 22 décembre 2005, 62/206 du 19 décembre 2007, 64/217 du 21 décembre 2009, 66/216 du 22 décembre 2011 et 68/227 du 20 décembre 2013, et toutes ses autres résolutions sur la participation des femmes au développement, ainsi

* Le rapport de la Commission sur cette question sera publié en quatre parties, sous les cotes A/69/472 et Add.1 à 3.



que les résolutions et conclusions concertées sur la question adoptées par la Commission de la condition de la femme, notamment la Déclaration qu'elle a adoptée à sa quarante-neuvième session,

1. *Prend note* du rapport du Secrétaire général qui est centré sur l'égalité des sexes et le développement durable, et décide de l'examiner à sa soixante-dixième session au titre de la question subsidiaire intitulée "Participation des femmes au développement";

2. *Prie* le Secrétaire général d'actualiser l'Étude mondiale sur le rôle des femmes dans le développement, qu'elle examinera à sa soixante-quatorzième session, et note que cette étude devrait rester axée sur certaines questions de développement nouvelles qui ont une incidence sur le rôle des femmes dans l'économie aux niveaux national, régional et international. »

3. À sa 32^e séance, le 13 novembre, la Commission était saisie d'un projet de résolution intitulé « Étude mondiale sur le rôle des femmes dans le développement » (A/C.2/69/L.36), déposé par son Rapporteur à l'issue de consultations sur le projet de résolution A/C.2/69/L.23.

4. À la même séance, la Commission a été informée que le projet de résolution A/C.2/69/L.36 n'avait pas d'incidences sur le budget-programme.

5. À la même séance également, la Commission a adopté le projet de résolution A/C.2/69/L.36 (voir par. 7).

6. Le projet de résolution A/C.2/69/L.36 ayant été adopté, les auteurs du projet de résolution A/C.2/69/L.23 ont retiré ce dernier. »

III. Recommandation de la Deuxième Commission

3. La Deuxième Commission recommande à l'Assemblée générale d'adopter le projet de résolution suivant :

Étude mondiale sur le rôle des femmes dans le développement

L'Assemblée générale,

Rappelant ses résolutions 50/104 du 20 décembre 1995, 52/195 du 18 décembre 1997, 54/210 du 22 décembre 1999, 56/188 du 21 décembre 2001, 58/206 du 23 décembre 2003, 59/248 du 22 décembre 2004, 60/210 du 22 décembre 2005, 62/206 du 19 décembre 2007, 64/217 du 21 décembre 2009, 66/216 du 22 décembre 2011 et 68/227 du 20 décembre 2013, et toutes ses autres résolutions sur la participation des femmes au développement, ainsi que les résolutions et conclusions concertées sur la question adoptées par la Commission de la condition de la femme, notamment la Déclaration qu'elle a adoptée à sa quarante-neuvième session¹,

1. *Prend note* du rapport du Secrétaire général² qui est centré sur l'égalité des sexes et le développement durable, et décide de l'examiner à sa soixante-dixième session au titre de la question subsidiaire intitulée « Participation des femmes au développement de la question intitulée « Élimination de la pauvreté et autres questions liées au développement »;

2. *Prie* le Secrétaire général d'actualiser l'Étude mondiale sur le rôle des femmes dans le développement, qu'elle examinera à sa soixante-quatorzième session, et note que cette étude devrait rester axée sur certaines questions de développement nouvelles qui ont une incidence sur le rôle des femmes dans l'économie aux niveaux national, régional et international.

¹ Voir *Documents officiels du Conseil économique et social, 2005, Supplément n° 7* et rectificatif (E/2005/27 et Corr.1), chap. I, sect. A.

² A/69/156.